



Procès-Verbal

Commission Régionale d'Appel Règlementaire

RELEVÉ DE DÉCISION

AUDITION DU 04 JANVIER 2022

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football :

Présents : Serge ZUCHELLO (Président), Bernard BOISSET, Pierre BOISSON, Michel GIRARD, Sébastien MROZEK, Roger AYMARD, Bernard CHANET, André CHENE (Secrétaire), Christian MARCE, Hubert GROUILLER et Jean-Claude VINCENT.

Assiste : Manon FRADIN.

DOSSIER N°09R : Appel de l'A. FUTSAL PONT DE CLAIX en date du 24 décembre 2021 contre une décision prise par la Commission Régionale des Règlements lors de sa réunion du 21 décembre 2021 ayant déclaré la réclamation de CONDRIEU FUTSAL CLUB recevable et donné match perdu par pénalité au club appelant pour inscription de huit joueurs titulaires d'une double licence sur la feuille de match.

Rencontre : A. FUTSAL PONT DE CLAIX / CONDRIEU FUTSAL CLUB (Coupe Nationale Futsal 4^{ème} tour du 18 décembre 2021).

La Commission Régionale d'Appel,

- Confirme la décision prise par la Commission Régionale des Règlements lors de sa réunion du 21 décembre 2021.
- Met les frais d'appel inhérent à la présente procédure d'un montant de 90 euros à la charge de l'A. FUTSAL PONT DE CLAIX.

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.



RELEVÉ DE DÉCISION

AUDITION DU 04 JANVIER 2022

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football :

Présents : Serge ZUCHELLO (Président), Bernard BOISSET, Pierre BOISSON, Michel GIRARD, Sébastien MROZEK, Roger AYMARD, Bernard CHANET, André CHENE (Secrétaire), Christian MARCE, Hubert GROUILLER et Jean-Claude VINCENT.

Assiste : Manon FRADIN.

DOSSIER N°08R : Appel du S.O. PONT DE CHERUY CHAVANOZ en date du 25 novembre 2021 contre une décision prise par la Commission Régionale des Règlements lors de sa réunion du 22 novembre 2021 ayant donné match perdu par pénalité au club appelant pour inscription d'un joueur en état de suspension sur la feuille de match.

Rencontre : AS BRON GRAND LYON / SO PONT CHERUY CHAVANOZ (Seniors Régional 3 Poule J du 06 novembre 2021).

La Commission Régionale d'Appel,

- Confirme la décision prise par la Commission Régionale des Règlements lors de sa réunion du 22 novembre 2021.
- Met les frais d'appel inhérent à la présente procédure d'un montant de 90 euros à la charge du S.O. PONT DE CHERUY CHAVANOZ.

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.



RELEVE DE DECISION

AUDITION DU 04 JANVIER 2022

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football :

Présents : Serge ZUCHELLO (Président), Bernard BOISSET, Pierre BOISSON, Michel GIRARD, Sébastien MROZEK, Roger AYMARD, Bernard CHANET, André CHENE (Secrétaire), Christian MARCE, Hubert GROUILLER et Jean-Claude VINCENT.

Assiste : Manon FRADIN.

DOSSIER N°07R : Appel de l'U.J. CLERMONTOISE en date du 25 novembre 2021 contre une décision prise par la Commission Régionale des Règlements lors de sa réunion du 15 novembre 2021 ayant prononcé un retrait de six points fermes pour non-paiement du relevé n°2 de la saison 2020-2021.

La Commission Régionale d'Appel,

- **Confirme la décision prise par la Commission Régionale des Règlements lors de sa réunion du 15 novembre 2021.**
- **Met les frais d'appel inhérent à la présente procédure d'un montant de 90 euros à la charge de l'U.J. CLERMONTOISE.**

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.

